



DEL N° D033/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Septembre 2024

Date de convocation

30/08/2024

Date d'affichage

30/08/2024

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	10
Pouvoirs :	3
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2024 le 6 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARIE Emilie à Mme GENOS Cathy, MM : COURTECUISSÉ Charles à Mme TAQUET Sabine, JOLY Denis à M. BOURDON Philippe

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) non excusé(es) :

Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel

Secrétaire de séance :

Mme TAQUET Sabine

Objet : SECOURS D'AIDE EN PERIODE HIVERNALE 2024/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la famille et de l'aide sociales,

Vu la délibération n° 013-2024 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2024 portant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2024,

Vu la délibération n°54/2015 du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2015 relative à la dissolution du CCAS de la Commune de THUN-SAINT-AMAND,

Considérant qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de se prononcer sur les conditions d'attribution des secours accordés aux personnes en difficulté,
Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Rappelle :

Que suite à la dissolution du CCAS, la commune est désormais chargée de gérer les aides sociales.

Propose le dispositif d'aide pour l'hiver 2024-2025 :

Afin de venir en aide aux habitants les plus fragiles durant la période hivernale, il est proposé de mettre en place un dispositif de bons d'aide pour l'hiver 2024-2025, selon les modalités suivantes :

Conditions d'attribution :

- **Résidence** : Être domicilié sur le territoire de la commune.
- **Situation familiale** : Être veuf/veuve, divorcé(e), célibataire ou handicapé(e).
- **Ressources** : Les ressources mensuelles du foyer ne doivent pas dépasser les plafonds suivants :
 - Demandeur unique : 700 €
 - Deuxième personne à charge : + 150 €
 - Personne supplémentaire à charge : + 25 € par personne
 - Majoration de 10% pour les personnes handicapées.

Montant et fréquence des aides :

- Les bénéficiaires pourront recevoir des bons d'alimentation, de charbon ou de gaz, d'une valeur de 43,90 € en octobre, décembre et février, et deux bons de 43,90 € en novembre, janvier et mars.

Délégation de pouvoir :

- Monsieur le maire propose d'étudier les demandes et de procéder à l'attribution des aides, conformément aux critères définis ci-dessus.

Demande :

Au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la mise en place de ce dispositif d'aide sociale pour l'hiver 2024-2025, ainsi que sur les modalités d'attribution définies ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la mise en place d'un dispositif d'aide sociale pour l'hiver 2024-2025, selon les modalités définies ci-dessus ;
- **Charge** Monsieur le Maire d'étudier les demandes et d'attribuer les aides;
- **Dit** que les dépenses liées à ce dispositif seront imputées au compte 65134 « Aides »;
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame Valérie KRIEBUS, responsable du Service de Gestion Comptable de WALLERS après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

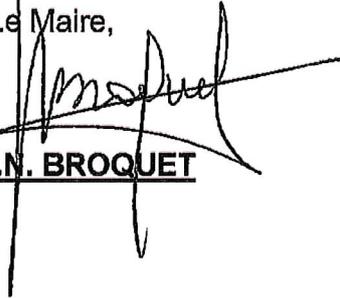
La secrétaire de séance,

Le Maire,

Sabine TAQUET



J.N. BROQUET



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL0332024**
Objet : **DEL 033/2024 : SECOURS D'AIDE EN PERIODE HIVERNALE 2024/2025**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-09-06 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 8.2 - Aide sociale
Identifiant unique : 059-215905944-20240906-DEL0332024-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20240906-DEL0332024-DE-1-1_0.xml	text/xml	882 o
Document principal (Délibération) Nom original : d332024.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20240906-DEL0332024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	424 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 septembre 2024 à 16h49min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 septembre 2024 à 16h49min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 septembre 2024 à 16h49min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 septembre 2024 à 16h50min04s	Reçu par le MI le 2024-09-10